



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 10 FÉVRIER 2016

PROCÈS-VERBAL

BULLETIN N° 174
81^{ème} année

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	3
TABLE DES MATIERES	2
ÉTAT DE PRÉSENCE	4
ORDRE DU JOUR	6
AFFAIRES NE PAS DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATIONS	7
Adoption du procès-verbal n°173 du Comité du 20 janvier 2016	7
Compte rendu d'activités du Président et du Bureau	8
AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS	8
❑ Délibérations pour acte :	8
Compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n°C_2016-01-20/03 du 20 janvier 2016	8
Débat d'orientation budgétaire 2016	9
❑ Délibérations d'intérêt commun :	18
Contributions à mettre en recouvrement en 2016 pour les charges dues par les communes au SIGERLy	18
Installation de la commission d'appel d'offres (CAO)	20
Installation de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)	20
Installation de la commission consultative paritaire (CCP)	21
Création de commissions de travail thématiques – 2016-2020.....	21
Désignation de représentants dans les associations	22
QUESTIONS DIVERSES	22
DÉLIBÉRATIONS	23

COMITÉ SYNDICAL CAILLOUX SUR FONTAINES, MERCREDI 10 FÉVRIER 2016

Le mercredi 10 février 2016 à 18 h 45, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise, régulièrement convoqué le 3 février 2016, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, président du syndicat. La séance s'est tenue dans la commune de Cailloux-sur-Fontaines.

Secrétaire de séance : Monsieur André BRUYAS

Quorum : 49

Nombre de délégués en exercice	96
Nombre de délégués titulaires présents	61
Nombre de délégués suppléants présents.....	9
(remplaçant un délégué titulaire)	
Nombre de pouvoirs	2
Nombre total de délégués ayant voix délibérative.....	72

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire :

- Jérôme MOROGE (titulaire métropolitain) donne pouvoir à Gilbert-Luc DEVINAZ (titulaire métropolitain)
- Virginie POULAIN (titulaire métropolitain) donne pouvoir à Pierre ABADIE (titulaire métropolitain)
- Philippe de la CRUZ (titulaire de Rillieux-la-Pape) donne pouvoir à Gérard FRAPPIER (titulaire de St Cyr au Mont d'Or)

Arrivée/Départ :

- Départ à partir de la délibération n°3 :
 - Pascal CHARMOT (titulaire Métropolitain)
 - Jacques GALLAND (titulaire de Fontaines-sur-Saône)
 - Philippe de la CRUZ (titulaire de Rillieux-la-Pape)
 - Jean-Marc SEYS (titulaire de Fontaines Saint-Martin)
 - Bruno GRANGE (titulaire de Dardilly)
- Départ à partir de la délibération n°4 :
 - Michel DENIS (titulaire Métropolitain)
- Départ à partir de la délibération n°5 :
 - François SINTES (titulaire de Tassin la Demi-Lune)
- Départ à partir de la délibération n°6 :
 - Gérard CLAISSE (titulaire Métropolitain)

Assistent à la réunion :

Monsieur CORON, Directeur général des services
Madame FAES, responsable du service Administration générale
Mesdames GRANDFORT, MAMAN, RONDIERE, THORAL et Monsieur FLAMMARION, service Administration générale
Madame PASQUIER, chargée de Communication



ÉTAT DE PRÉSENCE

Délégués présents à la séance (x), excusés (e), présents mais non comptés dans le quorum (p)

ÉTABLISSEMENT	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	P	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	P
METROPOLE DE LYON	Pierre ABADIE	X	Lucien BARGE	
METROPOLE DE LYON	Guy BARRET	X	Guy BARRAL	
METROPOLE DE LYON	Denis BOUSSON		Jean-Pierre CALVEL	
METROPOLE DE LYON	Hector BRAVO	X	Laura GANDOLFI	
METROPOLE DE LYON	Thierry BUTIN	e	Bernard GENIN	
METROPOLE DE LYON	Bruno CHARLES	X	Alain GERMAIN	X
METROPOLE DE LYON	Pascal CHARMOT	X	Rolland JACQUET	
METROPOLE DE LYON	Gérard CLAISSE	X	Michel RANTONNET	
METROPOLE DE LYON	Philippe COCHET	X	Véronique SARSELLI	e
METROPOLE DE LYON	Claude COHEN	e	Eric VERGIAT	
METROPOLE DE LYON	Pierre CURTELIN	e		
METROPOLE DE LYON	Jean-Luc DA PASSANO	e		
METROPOLE DE LYON	Pascal DAVID	e		
METROPOLE DE LYON	Michel DENIS	X		
METROPOLE DE LYON	Gilbert-Luc DEVINAZ	X		
METROPOLE DE LYON	Pierre DIAMANTIDIS	X		
METROPOLE DE LYON	Gilles GASCON	e		
METROPOLE DE LYON	Hélène GEOFFROY			
METROPOLE DE LYON	Pierre GOUVERNEYRE	X		
METROPOLE DE LYON	Marc GRIVEL	X		
METROPOLE DE LYON	Brigitte JANNOT	X		
METROPOLE DE LYON	Yves JEANDIN	e		
METROPOLE DE LYON	Murielle LAURENT	e		
METROPOLE DE LYON	Jean-Michel LONGUEVAL	e		
METROPOLE DE LYON	Pierre-Alain MILLET	X		
METROPOLE DE LYON	Bernard MORETTON	X		
METROPOLE DE LYON	Jérôme MOROGE	e		
METROPOLE DE LYON	Sarah PEILLON	X		
METROPOLE DE LYON	Joël PIEGAY	e		
METROPOLE DE LYON	Françoise PIETKA			
METROPOLE DE LYON	Virginie POULAIN	e		
METROPOLE DE LYON	Clotilde POUZERGUE	e		
METROPOLE DE LYON	Christophe QUINIOU	X		
METROPOLE DE LYON	Mohamed RABEHI	X		
METROPOLE DE LYON	Anne REVEYRAND	X		
METROPOLE DE LYON	Gilbert SUCHET	X		
METROPOLE DE LYON	Yves-Marie UHLRICH			
METROPOLE DE LYON	André VAGANAY	X		
METROPOLE DE LYON	Patrick VÉRON	e		
METROPOLE DE LYON	Alexandre VINCEDET	e		

Délégués présents à la séance (x), excusés (e), présents mais non comptés dans le quorum (p)

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	P	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	P
ALBIGNY	Michel BALAIS	e	Nathalie DEPAOLI	X
BRON	Christian LABIE	X	Martine RODAMEL	
CAILLOUX SUR FONTAINES	André BRUYAS	X	Bernard JAILLET	p
CALUIRE	Philippe CHAISNÉ	X	Gaël PETIT	
CHAMPAGNE	Jean SKWIERCZYNSKI		Marc BUTTY	
CHARBONNIERES	Pascal FORMISYN		Laurent SAUZAY	
CHARLY	Marie-Laure RUÉ	X	Maurice GUERRIERI	
COLLONGES	Jacques CARTIER		Louis RUELLE	X
COUZON	François AUBERTIN	X	Karine LUCAS	
CRAPONNE	François PASTRÉ	e	Christophe RUAT	X
CURIS	Stéphane FERRARELLI		Philippe NICOLAS	X
DARDILLY	Bruno GRANGE	X	Jean-Pierre ROUFFET	
DECINES	Dominique AMADIEU	X	Lionel FOREST	
ECULLY	Aimery FUSTIER	X	Isabelle BUSQUET	
FEYZIN	Decio GONCALVES	X	José DA ROCHA	
FLEURIEU	Michel GIRAUD	X	Jean-Paul GUILLERMIN	
FONTAINES ST MARTIN	Jean-Marc SEYS	X	Rémy RIBAS	
FONTAINES SUR SAONE	Jacques GALLAND	X	Olivier BRUSCOLINI	
FRANCHEVILLE	Claude GOURRIER	X	Olivier DE PARISOT	
GENAY	Max GHANEM		Sébastien CROZE	X
GRIGNY	Georges BURTIN	X	Xavier ODO	
IRIGNY	Gérard RONY	e	Jacques FLEURY	X
LIMONEST	Denis VERKIN	X	Jean-François POLI	
MONTANAY	Patrice COEURJOLLY	X	Jean-Bernard COICAUD	
MULATIERE (LA)	Xavier PEPPONNET	X	Florian PAGES	
NEUVILLE	Marc RODRIGUEZ	X	Marc GRAZANIA	
OULLINS	Christian AMBARD	X	Bruno GENTILINI	
PIERRE-BENITE	Jocelyne CLAUZIER	X	Wilfrid COUPÉ	
POLEYMIEUX	François JOLLY	X	Benjamin DECLAS	
RILLIEUX	Philippe DE LA CRUZ	X	Frédéric PERROT	
ROCHETAILLEE	Bernard POIZAT	X	Bernard DUMAS	
ST CYR	Gérard FRAPPIER	X	Gilbert RAY	
ST DIDIER	Christiane HOMASSEL	e	Claude BASSET	X
ST FONS	Jean-Paul FLAMMARION	X	Khadija ZERDALI	
ST GENIS LAVAL	Maryse JOBERT-FIORE	e	Christian ARNOUX	X
ST GENIS LES OLLIERES	Patrick PETITDIDIER	X	Frédérique NOVAT	
ST GERMAIN	Paul DIDIER	X	Jean SYBORD	
ST PRIEST	Stéphane PEILLET		Sophie VERGNON	
ST ROMAIN	Gilbert PUIPIER	X	Pascal WAGET	
STE FOY LES LYON	Alain BAVOZET	X	Pierre BARRELLON	
SATHONAY-CAMP	Bernard DUPONT	X	Raymond DUDA	
SATHONAY-VILLAGE	Jean-Paul BOURÉE	X	Marie-Louise PONSIN	
TASSIN	François SINTES	X	Eric GAUTIER	
TOUR DE SALVAGNY (la)	Jacques DEBORD	X	Jean-Philippe JAL	p
VAULX EN VELIN	Morad AGGOUN		Matthieu FISCHER	
VENISSIEUX	Jean-Maurice GAUTIN	X	Mustafa GUEVERCIN	
VERNAISON	Daniel RAVILLARD	X	Jean-François GOUX	
VILLEURBANNE	Didier VULLIERME		Pascal MERLIN	
BRIGNAIS	Gilles DESFORGES	X	Nicolas DUFOURT	
CHAPONOST	Michel NAVISÉ	X	Rémi FOURMAUX	
CHASSELAY	Jean-Paul CIMETIERE		Alain PICHON	
COMMUNAY	Jean-Philippe CHONÉ	X	Franck DORBAIRE	
MILLERY	Michel CASTELLANO	X	Patrice BERARD	
ST SYMPHORIEN D'OZON	Guy PERRUSSET		René WINTRICH	
TERNAY	Didier GIRARD		Xavier DERMONT	
VOURLES	Thierry DILLENSEGER	X	Gérard GRANADOS	

ORDRE DU JOUR

- **Adoption du bulletin n°173 du 20 janvier 2016 ;**
- **Compte rendu d'activités du président ;**
- **Délibérations pour acte :**
 - C-2016-02-10/01 • Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C-2016-01-20/03 du 20 janvier 2016.
 - C-2016-02-10/02 • Débat d'orientation budgétaire 2016.
- **Délibérations d'intérêt commun :**
 - C-2016-02-10/03 • Contributions à mettre en recouvrement en 2016 pour les charges dues par les communes au SIGERLy.
 - C-2016-02-10/04 • Installation de la Commission d'appel d'offres (CAO).
 - C-2016-02-10/05 • Installation de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).
 - C-2016-02-10/06 • Installation de la Commission consultative paritaire (CCP).
 - C-2016-02-10/07 • Désignation de représentants dans les associations.
 - C-2015-02-10/08 • Création de commissions de travail thématiques 2016-2020.
- **Délibérations relatives à une compétence particulière : Néant**
- **Questions diverses.**



(La séance est ouverte sous la présidence de M. ABADIE)

M. ABADIE.- Mesdames et Messieurs, nous allons commencer notre comité. Le quorum est atteint.

Je vous remercie d'être venus pour ce deuxième comité du SIGERLy nouvelle formule, avec nos collègues de la Métropole, que je remercie de leur présence.

J'ai une personne excusée : Hélène GEOFFROY, qui est actuellement à l'Assemblée nationale.

Je remercie mon collègue Michel ROUSSEAU de nous avoir prêté cette belle salle des fêtes, dont il peut être fier. Beaucoup de communes aimeraient en avoir des comme cela. Je vais lui laisser la parole, comme c'est la tradition, pour nous parler un peu de sa commune. Puis, nous le libérerons.

Mon cher collègue, je te donne la parole.

M. ROUSSEAU.- Je suis très heureux de vous accueillir pour ce comité syndical.

Quelques mots sur la commune. Un certain nombre d'entre vous m'ont posé des questions sur notre verdure et nos ruisseaux. Il est exact que Cailloux-sur-Fontaines, il faut le prendre sous l'étymologie du mot fontaines, nous avons énormément de sources.

Notre commune est une commune rurale de 870 hectares environ, dont presque 700 sont cultivés, c'est notamment du maraîchage. Le nombre d'agriculteurs est minime, il doit y avoir 5 ou 6 GAEC qui fonctionnent, mais nous avons une agriculture qui est une véritable économie, puisque certaines GAEC comptent 40 personnes.

Plus de 120 hectares sont arrosés. Nous avons la chance effectivement d'avoir trouvé l'eau, payée par la SNCF, quand ils ont fait leur ligne TGV. Ils ont recherché l'eau, et on l'a trouvée de 60 mètres à 80 mètres, avec un droit qui permet d'arroser plus de 100 hectares.

Nous bénéficions d'un environnement exceptionnel : de l'eau, des bois, des vallons. Cela nous change du plateau des Dombes qui est tout plat.

On n'a peut-être pas les grenouilles, mais la verdure que vous voyez n'est pas arrosée. Ici, vous avez l'eau à 5 mètres à peu près. Et le complexe sportif, le bâtiment, on voit l'eau à 30 centimètres, tout le bâtiment est construit sur l'eau.

Je vous souhaite de passer un bon comité. Et je suis heureux d'avoir pu mettre à votre disposition cette salle. On ne va pas trop parler du prix sinon la Métropole va diminuer les subventions !

Passez un bon comité !

(Applaudissements).

M. ABADIE.- Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous rappeler, comme à chaque fois en début de séance, quelques modalités de fonctionnement.

- **Désignation du secrétaire de séance**

M. ABADIE.- Comme traditionnellement, je vous propose un membre de la commune : notre collègue André BRUYAS.

Nous avons quelques excusés : *(Lecture des absents et des pouvoirs).*

AFFAIRES NE PAS DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATIONS

Adoption du procès-verbal n°173 du Comité du 20 janvier 2016

M. ABADIE.- Il faut adopter le procès-verbal du dernier comité, qui a eu lieu le 20 janvier 2016 à Villeurbanne.

Je n'ai pas eu de commentaire, ni de correction. Je vous propose de l'adopter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté.

Le bulletin n°173 du Comité du 20 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu d'activités du Président et du Bureau

M. ABADIE.- L'activité n'est pas importante, vu les dates très rapprochées de ces deux comités (*lecture du compte-rendu d'activités*).

- Le Bureau s'est réuni le 9 février 2016.
- 28 janvier 2016 : Rencontre EDF. Échange sur le choix des fournisseurs d'énergie lors de notre dernier marché.
- 9 février 2016 Mise en place du premier bureau



AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

Délibérations pour acte :

C-2016-02-10/01

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE
PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2016-01-20/03 DU 20 JANVIER 2016**

Confer page 23.

M. ABADIE.- Nous avons un peu changé les formules : maintenant, avec la Métropole, nous vous présenterons :

- **les délibérations pour acte** avec notamment les décisions du Président ou du Bureau ;
- Ensuite, **les délibérations d'intérêt commun**, où l'ensemble des participants vote.
- Puis, les **délibérations relatives à des compétences particulières**, où là, en fonction des compétences, certains votent et d'autres ne voteront pas.

Voilà pour ce qui concerne les délibérations.

(Lecture des décisions prises par le Président).

Je vous demande de prendre acte de cette délibération.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

Confer page 24.

M. ABADIE.- Nous allons passer à la partie la plus importante, qui est le débat d'orientation budgétaire. C'est un débat qui doit avoir lieu dans toutes les collectivités, avant le vote du budget qui aura lieu au mois de mars.

Notre débat d'orientation budgétaire, malgré le changement de statuts de notre syndicat, revêt à peu près les mêmes conditions de présentation que nous faisons auparavant. C'est Dominique AMADIEU qui vous le présentera.

Je voudrais simplement dire quelques mots. L'année 2015 est une année un peu de transition, puisqu'il y a eu la transformation de notre syndicat. Le fait que la Métropole n'avait pas encore mis en place la PPI a entraîné des difficultés d'organisation de travaux, ce qui fait que, vous le verrez dans le débat d'orientation budgétaire, nous avons une baisse d'activité d'environ 20 à 25 % sur l'éclairage public et les enfouissements de réseaux.

En 2016, nous repartirons à peu près sur les mêmes bases, puisque c'est en cours de mise en route avec les communes. On ne connaît pas encore bien tous les chantiers qui seront ouverts. Par précaution, nous sommes partis sur les mêmes bases que 2015.

Et pour le début 2017, nous retrouverons certainement un bon volume d'affaires, puisqu'au 1er janvier 2017 nous devrions intégrer les 10 communes du SYDER de la Métropole qui rentreront au Syndicat, avec la compétence enfouissement des réseaux pour la totalité de ces 10 communes, et pour l'éclairage public, 8 sur les 10 communes nous donneront cette compétence.

En volume de travail, ces 10 communes représentent 25 % du volume d'affaires du SYDER.

La dernière fois, certains étaient absents lors de la mise en place du comité. Au niveau des vice-présidents, au moins deux nouveaux sont parmi nous, je vais leur donner la parole pour qu'ils se présentent. Nous allons commencer par Sarah.

Mme PEILLON.- Bonsoir à tous.

Je m'appelle Sarah PEILLON, je suis nouvellement élue vice-présidente au sein du SIGERLy. Je représente la Métropole de Lyon et je suis aussi élue à Lyon dans le 7ème arrondissement. Et le Président m'a donné la délégation réseaux de chaleur et froid urbain.

M. ABADIE.- Merci.

Bruno s'était présenté la dernière fois.

Je laisse la parole à Dominique.

Mme AMADIEU.- Je vais vous présenter le débat d'orientation budgétaire sur 2016.

(Présentation du DOB 2016).

M. ABADIE.- Avant de passer aux budgets annexes, je vous propose de faire une pause. Comme nous avons des nouveaux membres, il y a peut-être des questions. C'est un débat d'orientation, il n'y a pas de vote, mais j'ouvre le débat, si vous avez des questions.

M. PETITDIDIER (St Genis-les-Ollières).- Vous parliez d'un taux d'emprunt entre 1,5 et 5,5 %. 5,5 %, c'est énorme à l'heure actuelle. Pensez-vous renégocier ce taux ?

Mme AMADIEU.- Il est très difficile de pouvoir renégocier compte tenu des indemnités actuarielles que les banques nous demandent. Le gain que l'on pourrait avoir sur le taux est complètement aplati à cause de ces indemnités actuarielles.

M. PETITDIDIER (St Genis-les-Ollières).- Ce sont des emprunts qui viennent à terme ?

Mme AMADIEU.- Oui, ce sont les plus vieux. Mais même pour les nouveaux, toutes les banques veulent garder les encours, donc souhaitent maintenir les emprunts chez elles, et à l'heure actuelle, compte tenu des taux très bas, les indemnités actuarielles sont très importantes, donc le gain n'est pas intéressant. Il y aurait peut-être une solution : dans la renégociation des prêts, on pourrait faire peut-être l'étude d'inclure ces indemnités actuarielles dans le nouveau taux pour voir ce que cela peut donner. Mais les indemnités actuarielles sont vraiment très importantes.

On peut envisager sur certains prêts de recontacter les banques pour voir ce qu'elles peuvent nous proposer, et éventuellement inclure ces indemnités actuarielles dans le calcul du nouveau prêt.

M. PETITDIDIER (St Genis-les-Ollières).- C'est ce que nous avons fait dans notre commune et on gagne beaucoup d'argent.

Mme AMADIEU.- Cela dépend des indemnités que l'on paie. J'ai fait cela pour Décines, et sur un prêt, on a eu un avantage. Mais il faut vraiment négocier auprès des banques.

M. PETITDIDIER (St Genis-les-Ollières).- Cela se fait bien.

Mme AMADIEU.- Je le sais. On pourrait envisager cela.

Mme FAES.- Nous avons déjà essayé en 2015.

M. ABADIE.- Nous avons un certain volume d'emprunts, même s'il a baissé l'année dernière, c'était exceptionnel, on n'a emprunté que 6 millions, vu le volume de travaux. Là, on a plus de 9 millions. Bien entendu, on n'emprunte qu'en cas de besoin. On fait voter un volume important, mais on utilise d'abord notre trésorerie pour éviter le recours à l'emprunt. On n'emprunte qu'au dernier moment. On négocie les prêts avec plusieurs banques. Et comme vous l'avez dit tout à l'heure, aujourd'hui nous sommes dans une phase qui permet de bien négocier. Voici trois ans, un prêt de 8 millions d'euros, on avait eu du mal à l'avoir dans une seule banque. On a pu l'avoir sur deux banques, et le taux dépassait les 5 %. Et il n'y a que trois ans.

Aujourd'hui, la conjoncture fait que les taux sont très bas, on a emprunté à 1,3 %. C'est intéressant. Nous sommes toujours en perspective de renégociation. Les anciens emprunts, qui ont dépassé une certaine durée, où il n'y a plus que du capital à rembourser, cela ne vaut pas le coup de renégocier car vient se greffer dessus la problématique des indemnités à payer, qui sont très lourdes. Souvent, cela ne vaut pas le coup de les renégocier. Je rappelle aussi que les taux proposés dans les banques ne sont pas les taux de renégociation. Les taux de renégociation sont toujours un cran au-dessus du marché.

Mais nous gérons cela au mieux. Une fois, on nous avait posé la question par rapport au taux constant ou au taux variable. On a toujours fait cela en bon père de famille, et on n'a pas à s'en plaindre, puisque nous n'avons pas eu à subir, comme beaucoup de collectivités, ces fameux emprunts toxiques où tout le monde s'est fait un peu piéger dans le système, parce qu'on avait des taux très bas et on ne pensait pas que ces taux allaient pouvoir devenir très élevés.

De ce côté-là, nous sommes rassurés, nous n'avons pas ce problème au syndicat.

D'autres questions ?

M. MILLET (Vénissieux).- Première remarque sur le débat d'orientation, d'abord, cela a été dit, l'investissement public a baissé de 15 % l'an dernier.

L'impact de la baisse des dotations sur le secteur du bâtiment et des travaux publics des réseaux est très significatif, et il est évidemment significatif sur l'emploi. Je pense que dans le débat d'orientation, on peut quand même faire un commentaire sur ce constat, qui va s'aggraver encore en 2016. Et je voudrais rappeler que quand on parle de la dette, pour faire un résumé, on a commencé avec des dettes privées, des subprimes, qui sont devenues des dettes de banque, et des dettes publiques parce qu'on a bouché le trou des banques.

Et si on fait le total des dettes privées/publiques et des entreprises non financières par pays, vous aurez la surprise de constater que la France est derrière l'Angleterre, les États-Unis, et très, très loin derrière le Japon, qui bat tous les records de l'endettement public et privé.

Je pense que, comme l'a proposé l'Association des Maires de France, comme l'ont voté 15 000 communes en France aujourd'hui, il faut absolument remettre en cause la baisse des dotations aux collectivités locales.

C'était la petite contribution au débat d'orientation générale.

Deuxième remarque, concernant le SIGERLy, je m'interroge. Les plus anciens ont une petite compréhension, mais on met un certain temps à comprendre la mécanique de ce budget, car il y a des compétences, des contributions par compétence, des recettes qui ne sont pas par compétence.

Je pense que dans le contexte du changement de statuts, il sera peut-être nécessaire de mieux éclairer l'équilibre général par compétence. Ce n'est pas forcément évident pour tout le monde. Moi, je me replonge dedans pour essayer de comprendre chaque fois que je m'y intéresse et pour en comprendre les évolutions.

Par exemple, les besoins, on les connaît tous, il y a des kilomètres d'enfouissements à faire, et on vient d'avoir un défi sur l'éclairage public. Ma commune n'est pas sur la compétence éclairage public, mais je suis là pour la Métropole, je peux en parler. L'éclairage public, il y a un enjeu par exemple sur le rythme de passage aux leds, qui a un impact important sur nombre de sujets. Dans quelle mesure est-on capable de le financer ? Les chantiers devant nous sont très importants, donc la capacité à les financer est très importante. Quand on a un débat d'orientation, on ne peut pas être simplement sur le constat de la pression, de la volonté de baisser les dépenses, donc on ne va pas réaliser, alors qu'on a des chantiers devant nous.

Je crois qu'éclairer le modèle économique du SIGERLy dans son équilibre par compétence est important, pour nous permettre de décider du rythme d'investissement nécessaire.

M. ABADIE.- Tu as posé vraiment la question de fond. D'ailleurs, avant le vote du budget, nous ferons, comme nous le faisons d'habitude avant chaque comité, une session spéciale. Et je pense qu'il sera intéressant en effet de rappeler un peu les fondamentaux du Syndicat et notamment l'usage des redevances : rappeler ce que sont les redevances R1, qui sont des redevances liées au contrôle de concession.

Les redevances R2, basées sur les investissements, c'est-à-dire que plus les communes vont investir dans les enfouissements de réseaux, plus cette redevance sera importante. Quand j'ai pris la présidence, cette redevance était epsilon, 300 000 euros si j'ai bonne mémoire, et aujourd'hui, elle est de 4,2 millions d'euros. Cette redevance bénéficie aux communes, puisqu'une partie de cette redevance vient en déduction du montant des travaux, ce qui incitait les communes à faire ces travaux d'enfouissements.

C'est un peu un système de roue : on enclenche le système, plus on en fait, plus on a de redevance, et plus on a de redevance, plus on peut aider les communes. Il y a le problème du n-2 : si un jour on arrête la redevance, dans deux ans, il n'y en a plus. Donc comment on le gère ? Là, il y a tout un travail à faire.

On a parlé de l'éclairage public, là aussi un gros travail est à faire. Nous allons revoir les contributions fondées sur le nombre de mâts et les puissances. Et aujourd'hui, nous sommes obligés de revoir tout le système parce que nous nous sommes rendu compte -on va en parler tout à l'heure sur la contribution que l'on va voter pour cette année- qu'on ne tient pas compte de toutes les dépenses dans ce système et notamment des rattrapages d'achats d'énergie qui viennent se superposer dans l'année.

Je rappelle que le Syndicat n'a pas de contributions dédiées au coût de fonctionnement de l'administration générale, ce sont les redevances R1 et l'article 8 qui financent ces modalités. Je rappelle qu'on avait voulu que ce soit les communes où se font les travaux qui paient, même si on applique le principe de la mutualisation sur le prix commun des tranchées, etc.

Ce sera une bonne idée, puisqu'on a de nouveaux partenaires, notamment la Métropole avec plus de 40 représentants, il sera intéressant d'expliquer comment s'est créée la dynamique du Syndicat, pourquoi les communes ont adhéré à ce système. Je proposerai, avant le vote du budget, une commission de présentation de tout cela pour répondre aux questions.

Bien entendu, nous ne sommes pas impactés directement par la baisse des dotations de l'État, mais nous le sommes indirectement puisque, si les communes sont impactées, forcément ayant moins de ressources, elles auront moins tendance à faire des travaux.

D'autres questions ?

M. LABIE (Bron).- La première question porte à nouveau sur les prêts. Vous avez dit que la durée des prêts était de 15 ans. On pourrait s'interroger par rapport aux travaux réalisés avec ces prêts, car la durée de vie des investissements est largement supérieure à 15 ans : les réseaux sont là pour durer plusieurs décennies.

Compte tenu du niveau de taux d'intérêt extrêmement bas en ce moment, n'aurait-on pas intérêt à prendre des prêts sur une durée plus longue, 20 ou 25 ans ? Il y a peut-être d'autres contraintes.

La deuxième question rejoint un peu l'intervention de Pierre-Alain MILLET : le syndicat rend beaucoup de services aux communes membres, en particulier pour tout ce que j'appellerai maîtrise de l'énergie, suivi des consommations, etc. Par exemple, le conseil en énergie partagé, la mutualisation en matière de certificats d'économies d'énergie, les renégociations de contrats de fourniture d'énergie électricité ou gaz, tout un tas de services dont ont pu bénéficier les communes.

Et on ne voit pas très bien dans le budget présenté ni dans le budget annexe qui sera présenté tout à l'heure, quelles sont les recettes et les dépenses en la matière.

M. ABADIE.- Je vais d'abord expliquer comment cela se passe aujourd'hui, puis revenir en arrière.

Aujourd'hui, vous avez une contribution, que l'on va voter tout à l'heure. Cette contribution, vous avez plusieurs façons de la payer :

- Soit elle est payée via la fiscalisation, dans la colonne *Autres syndicats* des feuilles d'impôts locaux, ainsi cela ne vient pas pénaliser le budget de la ville ;
- Soit vous avez la possibilité, si vous le souhaitez, de payer tout ou partie sur votre budget principal. C'est une possibilité qui vous est donnée. C'est-à-dire que vous pouvez décider que 50 %, 80 % ou la totalité de la contribution n'est pas payée sur la partie syndicale de la feuille d'impôt mais par votre budget. Ce sont des choix politiques. L'essentiel étant que vis-à-vis des contribuables, vous soyez clairs dans cette démarche.

Et bien entendu, c'est ce qu'on a dit dans le débat d'orientation budgétaire, on sait qu'aujourd'hui la pression fiscale est très forte dans les communes et que certaines communes ne souhaitent pas faire de travaux importants pour ne pas augmenter la pression fiscale d'un côté ou de l'autre.

Ce phénomène sera atténué chez nous, puisque ce sont des durées de 15 ans, et donc chaque année vous avez un système de plateaux : 1/15ème vient s'ajouter au plateau existant, ce qui fait qu'il faut attendre 15 ans pour épuiser la première dette.

À partir de 2021, on aura un phénomène de stabilisation. Le dernier 1/15ème des premiers remboursements va disparaître, et viendra se cumuler le premier 1/15ème de la nouvelle série. Ce qui fait que vous aurez un plateau qui s'en va, un plateau qui s'ajoute. Donc il y aura un équilibre. Alors qu'aujourd'hui, chaque année vous avez un plateau qui se superpose. D'où forcément une augmentation des contributions.

Pour répondre par rapport aux durées de prêts, il faut savoir qu'aujourd'hui vous avez la possibilité, lorsqu'on fait des travaux d'enfouissements de réseaux, d'éclairage public ou autres, d'utiliser des fonds de concours. C'est un avantage, il correspond à 75 % maximum du montant du projet, les 25 % restants étant financés par voie de contributions.

Avec ce système, vous pouvez donc voter le budget avec un emprunt de la durée que vous voulez. Si la commune a des moyens financiers, elle rembourse sur l'année, donc elle n'a pas d'emprunt. Si elle souhaite le financer sur une durée plus longue, elle peut faire un emprunt de durée plus longue.

Pourquoi le Syndicat n'a-t-il pas pu mettre en place des durées plus longues ? À l'époque, vous faisiez des travaux et à la fin de l'année, on payait les travaux. Vous aviez des durées de 5 ans, 10 ans et 15 ans.

Il y avait aussi les fameux emprunts, les prêts que l'on faisait pour les communes. Cela a été banni lorsque je suis arrivé, c'était même interdit, c'était illégal, puisqu'on jouait le rôle de banquier pour le compte des communes.

Et la préfecture, Mlle TAILLARDAT, dans le cadre du contrôle, m'avait précisé que l'on était trop des prestataires de services, que l'on faisait trop à la carte et qu'il fallait mutualiser. Que si on voulait avoir une notion de syndicat, il fallait mutualiser. Donc le choix a été porté sur la durée la plus longue de l'époque, qui était 15 ans. Voilà l'explication des 15 ans.

Cela peut paraître long pour certaines communes qui ont les moyens de payer. Elles jouent le jeu. Et cela peut paraître court, surtout actuellement, avec les difficultés que rencontrent les communes dans la possibilité de financement.

Voilà l'explication. Peut-être que nous aurons l'occasion de revoir la préfecture dans ce domaine-là. Vous avez parlé du taux des prêts, les prêts ayant tendance à baisser -on a des taux très bas, après avoir eu des taux très élevés-, je souhaite voir comment on pourrait répercuter cette baisse des taux pour en faire bénéficier les communes, car l'intérêt d'un syndicat n'est pas de faire de l'argent mais d'en faire bénéficier les communes.

Si les taux baissent, il faudrait trouver une règle qui permette de baisser. C'est un peu compliqué parce que nous n'empruntons pas la totalité des travaux à financer, mais nous aurons l'occasion d'en reparler, nous aurons l'occasion de revenir sur les taux d'intérêt.

Et sur les CEP, etc., honnêtement, nous attendons de faire le travail avec la Métropole pour savoir comment on travaille ensemble, puisque c'est un partenariat que nous devons faire, il ne faut pas se marcher sur les pieds. Il faut déterminer ce que nous faisons, ce que fait la Métropole, comment on s'aide mutuellement. Il y aura tout un travail, notamment sur les certificats d'économies d'énergie. Là, on démarre, on vient de se marier, et il faut voir les modalités de fonctionnement. D'ailleurs, Hélène GEOFFROY a proposé que l'on se rencontre dans le cadre du schéma directeur des énergies pour en discuter. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces ensembles-là.

Pour l'achat d'énergie, c'est bien de le rappeler, nous avons lancé une première fois un marché d'achat de gaz qui avait été très intéressant, que nous allons renouveler en 2016. Et pour l'électricité, nous l'avons fait récemment, avec une amplitude plus forte, puisque les communes du SYDER s'étaient associées avec nous, et on a vu que nous avons fait aussi des économies, notamment pour l'éclairage public, nous avons eu des gains intéressants sur ces coûts-là.

Voilà pour répondre aux questions.

M. CHARLES.- Une question de néophyte : on raisonne comme si les réseaux électriques, notamment, allaient rester constants. Or, on est devant de grosses transformations. Il y a déjà le compteur LINKY, qui a un impact, y compris financièrement, car il faut bien l'amortir. Pour l'instant, on est sur l'expérimentation sur les smart grids des réseaux intelligents. On a une hypothèse, qu'on ne sait pas encore maîtriser, que la voiture électrique peut considérablement augmenter les besoins de puissance. Y a-t-il une prévision ou une prospective sur l'avenir des réseaux électriques et des travaux qui seraient éventuellement

nécessaires, donc des provisions que l'on peut faire pour ces travaux de transformation du réseau ? Cela n'appelle pas une réponse tout de suite.

M. ABADIE.- Il y a plusieurs questions.

Concernant le domaine de l'énergie, on est en pleine révolution. On a abordé la mise en place des nouveaux compteurs intelligents avec leur efficacité. Aujourd'hui, certains disent qu'il n'y a aucune efficacité.

Pour GrDF, rien que la pose et la mise en place des compteurs Gazpar permet une économie de 5 %, sans presque rien faire.

Pour LINKY, je suis plus attentif, j'attends de voir le fonctionnement. Je rappelle que LINKY, ce sont des compteurs plus sensibles que les autres, donc les puissances souscrites sont souvent insuffisantes, et il faut parfois prendre des puissances supérieures par rapport à ce qu'on avait. On a peut-être des gains en effet en achat d'énergie, mais des abonnements peut-être plus importants. Donc je suis prudent, j'attends de voir.

Le fonctionnement de la voiture électrique, d'abord, cela concerne beaucoup la Métropole, moins les autres communes hors Métropole, notamment la mise en place des bornes de recharges. On sait que sur nos communes, ces équipements vont se développer dans les années à venir.

Je crois qu'il faut en effet faire de la prospective, je suis entièrement d'accord, mais je suis prudent. Je préfère éviter les effets d'annonce. Voici quatre ans, on nous avait dit que le très haut débit serait partout, et aujourd'hui, on voit qu'il faudra attendre au moins 2018 pour avoir déjà un semblant pour la fibre optique.

M. CHARLES.- Cela peut avoir un aspect financier dans les provisions que l'on doit faire pour le renforcement des réseaux.

M. FRAPPIER (St-Cyr au Mont d'Or).- On ne parle pas des réseaux de GrDF et de l'enfouissement des réseaux d'alimentation d'énergie pour les consommateurs, on parle de nos réseaux d'enfouissement d'éclairage public. La question posée tout à l'heure par Pierre-Alain est pertinente, mais pour répondre à la question qui vient d'être posée, la partie des réseaux d'éclairage public par rapport à l'ensemble des réseaux ne représente rien.

Quant à LINKY, il faudrait que quelqu'un vienne expliquer ce que c'est, parce qu'on dit quand même des choses qui ne sont pas justes. Il faut savoir de quoi on cause.

M. ABADIE.- D'autres questions ?

Je vous propose de passer à la suite. Nous allons parler des budgets annexes.

Mme AMADIEU.- (*Présentation du DOB 2016 des budgets annexes*).

M. ABADIE.- Merci, Dominique.

Avez-vous des questions ?

M. DESFORGES (Brignais).- Une question un peu de curiosité : au niveau des installations photovoltaïques, de mémoire, ces installations étaient faites en s'assurant un temps de retour de 18 ans. Au bout de 3 ans de fonctionnement, est-on à peu près sur la ligne ou très à l'écart, en plus ou en moins ?

M. CORON.- Chaque opération est équilibrée au moment où on la lance. Le problème que nous avons aujourd'hui de façon récurrente, c'est que pour éviter que les factures que nous payons tous n'augmentent de façon importante à travers la ligne qui s'appelle CSPE, l'État veille à ce que l'obligation d'achat soit en baisse permanente. Donc on a beau à un moment donné faire une opération qui s'équilibre sur 18 ans, en demandant à la commune une participation, on a toujours une surprise car au moment où l'installation est finie, si une entreprise peut passer des travaux supplémentaires, elle va le faire, mais elle ne va pas les

passer dans l'autre sens. Donc on a toujours ce paramètre-là à particulièrement bien surveiller.

Et on a des obligations d'achat en baisse en permanence. On a beau essayer d'anticiper, on ne connaît pas le chiffre de six mois ou un an après, et comme une opération photovoltaïque est sur le toit, en général elle se fait en fin de chantier, l'État baisse ses obligations d'achat parce que le coût d'achat du photovoltaïque baisse, mais comme on est sur des marchés publics, nos marchés sont à prix fixe, ils ne baissent pas, donc le bénéfice va à l'entreprise installatrice.

Le bénéfice, aujourd'hui on sait qu'il y en a un, cela n'empêche pas d'exiger de l'entreprise un peu plus de transparence, mais cela complexifie cette analyse.

J'espère avoir répondu à la question, mais c'est un des paramètres importants.

M. ABADIE.- Nous nous en étions rendu compte car on avait commencé à faire pas mal de photovoltaïque pour les communes. Je rappelle que la durée de rachat était de 20 ans et on s'était donné deux ans entre la réalisation, les problématiques, de façon à équilibrer les budgets. Puis, devant la baisse drastique du coût de rachat de l'énergie, comme l'a expliqué Yves CORON, on s'était rendu compte que même sur 18 ans, on n'entrait plus dans l'enveloppe de faisabilité.

Donc on avait fait un moratoire et on avait décidé de geler les installations photovoltaïques, en attendant de savoir si l'État allait évoluer dans ce domaine pour faciliter ce développement durable. Ce n'est pas le cas aujourd'hui encore, malheureusement. Et on avait dit que si des communes souhaitaient malgré tout afficher dans leur politique de développement durable l'installation de photovoltaïque, on était prêts à les suivre dans cette démarche, sous réserve qu'elles amènent des budgets, des subventions, pour faire l'équilibre.

Ce fut le cas de Saint-Priest sur les deux dernières opérations qu'on a faites, où la commune de Saint-Priest s'est engagée à verser une subvention au Syndicat pour équilibrer l'opération.

Voilà où nous en sommes dans ce domaine. Aujourd'hui, nous ne sommes pas allés plus loin dans la démarche de développement du photovoltaïque. C'est aussi une compétence avec la Métropole, on verra comment gérer le développement.

M. MILLET (Vénissieux).- C'est une question que j'aimerais que l'on suive, peut-être pas ce soir, mais qu'on se trouve un moment pour faire un point un peu plus précis. On a bien compris que quand on monte l'opération, il y a une incertitude, car entre le moment où on prend l'engagement de réaliser et le moment où on va signer et on va raccorder, on va constater à quel tarif de rachat on a réellement droit.

Cela dit, une fois que c'est en fonctionnement, sauf erreur, le tarif de rachat n'est pas remis en cause. Donc comme c'est un emprunt, on connaît l'équilibre et on sait si on est sur 18 ans ou pas, peut-être à la variable près, d'éventuels constats sur des coûts de maintenance que seraient supérieurs à ce qui était prévu. A priori, je ne pense pas, mais ce serait tout de même à regarder.

En tout état de cause, il faut être transparent. Quand on regarde le chiffre de Saint-Priest, on est impressionné par le niveau de financement public supplémentaire au tarif de rachat qui a été nécessaire pour monter l'opération.

Ce qui me conduit à dire que je suis en train de travailler sur un projet en photovoltaïque autoconsommé, donc qui ne repose pas sur le tarif de rachat et qui cherche son équilibre autrement.

Je trouve que ce serait intéressant de faire le bilan de l'ensemble de nos opérations de photovoltaïque en tarif de rachat pour regarder finalement la vérité des chiffres et que l'on puisse peut-être se dire qu'il y a d'autres pistes à rechercher de ce côté-là.

M. ABADIE.- La complexité dans le photovoltaïque, il y a beaucoup de facteurs qui interviennent. Entre le moment où on prépare le dossier et le moment où on signe le contrat, en effet les coûts peuvent varier, en six mois on peut avoir des baisses très importantes des coûts.

D'autres facteurs interviennent, notamment la durée de raccordement. Votre installation est terminée, il faut demander à ERDF le branchement de votre installation. Et parfois, cela demande plus de huit mois.

Dans votre budget initial, ces huit mois où vous pensiez avoir du rachat d'énergie, ils n'y sont pas, puisque vous n'êtes pas raccordés. C'est un peu pour cela qu'on avait arrêté, parce qu'on s'était rendu compte que ces fameux incidents ont des conséquences sur la relativité de l'équilibre de ces opérations.

Il y a aussi le fait des contrôles. Lorsqu'un onduleur tombe en panne, que personne ne vérifie qu'il est tombé en panne, qu'on ne s'en rend compte qu'au moment du relevé d'énergie suivant, on a perdu deux ou trois mois. LINKY permettra de le voir, c'est déjà un avantage.

Il y a plein de facteurs comme cela qui interviennent.

Il y a également les calculs théoriques qui sont faits au départ sur les surfaces d'ensoleillement et autres, et on se rend compte que finalement la surface n'a pas la rentabilité calculée. C'est un peu comme dans les bâtiments thermiques, quand on nous dit : « Vous avez telle isolation », et on se rend compte à l'arrivée que ce n'est pas tout à fait cela. Là, on n'a pas tenu compte qu'un arbre était à côté, en deux ans il a poussé et le taux d'ensoleillement est différent. Après, il y a aussi les aléas climatiques, mais ça, on les connaît.

Le vieillissement aussi des panneaux. Le type de matériel installé. Des matériaux sont très performants, d'autres vieillissent très vite. Je ne suis pas entré dans les considérations de développement durable, c'est-à-dire : demain, comment traite-t-on les panneaux ? Combien cela a coûté pour les créer en développement durable ? Il y a plein de questionnements dans ce domaine.

M. CORON.- Pour compléter la réponse sur Saint-Priest, en l'occurrence, c'étaient deux bâtiments existants dont la toiture a déjà l'orientation et l'inclinaison prédéfinies, donc on ne fait pas une installation optimale.

Néanmoins, quand la commune a décidé de faire cette opération, la rentabilité n'était pas optimale. Quand on a un toit orienté à l'est au lieu d'être au sud, je ne dis pas cela avec le référentiel du cas particulier, cela vient aussi incrémenter la réflexion, et on ne va pas changer l'orientation de la toiture.

Mme DEPAOLI (Albigny-sur-Saône).- On avait déjà évoqué à plusieurs reprises les projets photovoltaïques. Il faut savoir qu'aujourd'hui il existe de nouveaux matériaux, de nouveaux onduleurs, ... j'ai fait des installations de panneaux photovoltaïques en 1976 à Écully qui existent toujours. Et aujourd'hui, on peut faire de la gestion directe, surtout sur des communes, où l'avantage est d'utiliser et de consommer tout de suite.

Il y a de nouvelles méthodes. Malheureusement, on avait gelé, comme vous l'avez dit, le débat. Je pense qu'aujourd'hui il faudrait se pencher de nouveau dessus. J'ai fait mettre en place un très gros projet dans le sud de Lyon pour mon entreprise, et je pense qu'on peut essayer de voir d'autres perspectives sur le photovoltaïque.

M. ABADIE.- Là, je vous rejoins. Je rappelle que d'abord, il y avait eu le coût des cellules photovoltaïques, qui avait grimpé par rapport au marché qui avait été lancé. Aujourd'hui, les coûts ont énormément baissé. Après, il y a l'efficacité, je ne vais pas entrer dans le détail.

Aujourd'hui, il y a les membranes souples, plein de nouveaux procédés qui permettent en effet de réduire les coûts et peut-être de revoir. Au-delà du prix de rachat, qui est une chose,

comme vous le dites, peut-être en utilisant en propre l'énergie, mais je ne suis pas convaincu de la rentabilité, peut-être un équilibre, pas plus. Mais en effet, on peut revoir cela.

M. CHARLES.- Les questions sont devant nous. Quel est l'avenir du prix du TURPE, d'une part, et du prix de l'électricité nucléaire ? On sait que le prix va augmenter, et plus le prix de la nucléaire augmente, plus la rentabilité du photovoltaïque augmente aussi. Aujourd'hui on sait que le prix d'une tranche nucléaire neuve vendue aux Anglais est à un prix garanti à hauteur de 120 euros le mégawattheure.

Aujourd'hui, le prix du photovoltaïque et de l'éolien, on arrive à 80 euros. Le prix du marché est à 40 euros. Aujourd'hui, il n'y a presque rien qui est rentable.

En plus, comme l'a dit Madame, il y a aussi une question : on amortit sur 18 ans du matériel qui va durer 30 ans. Donc il y a aussi des questions qui sont à reprendre dans l'équilibre économique. Cela mérite un vrai travail de fond, qui ne sera pas fait que par nous, il est fait partout ailleurs.

Après, il y a une question d'intermittence du stockage. Mais je partage avec Pierre-Alain MILLET l'idée d'avoir un vrai travail là-dessus pour avoir une vérité des chiffres, y compris sur les coûts, parce que ERDF dit à juste titre que cela a des coûts de raccordement au réseau et d'implantation de transformateur. Donc il faut avoir une vérité des coûts sur toute la chaîne, que l'on n'a pas aujourd'hui, avec une tendance à la baisse des renouvelables.

M. FRAPPIER (St-Cyr au Mont d'Or).- Quand on avait fait les transferts du budget principal vers le budget annexe, le financement, quand on a pris les délibérations, on avait dit que quand il y en aurait le retour, un bonus serait affecté au budget principal. Quand je vois ce que je vois, je me demande si cela se fera un jour.

M. ABADIE.- Cela se fera automatiquement, c'est une obligation, on doit équilibrer. Je rappelle qu'aujourd'hui, il y a un qui rembourse une partie du capital, et pour l'instant, il ne rembourse que des intérêts. Mais en effet, ce sont bien deux budgets séparés.

D'autres questions ?

M. RABEHI (Décines).- Je voudrais revenir aux aspects budgétaires. Sur la diapositive qui est affichée, on comprend, de par les éléments de la trésorerie, qu'on est tout de même "borderline" en matière de régularité, en particulier sur ces budgets annexes. Vous préconisez que soit ces budgets soient intégrés au budget principal, soit qu'ils prennent complètement leur indépendance. Vous posez le problème, mais vous ne donnez pas les réponses. Que comptez-vous faire ?

M. ABADIE.- D'après ce que vous avez pu voir, concernant le photovoltaïque, le trésorier-payeur souhaite une rationalisation des budgets annexes, donc logiquement on devrait aller vers l'intégration du budget photovoltaïque au budget principal, avec des incidences très faibles, puisque cela correspond à moins de 1 %.

Concernant les réseaux de chaleur, qui représentent des volumes plus importants, nous allons demander un positionnement à la Métropole, qui est compétente dans les réseaux de chaleur, puisque le but est quand même une mutualisation.

Bientôt, il y aura le renouvellement du marché pour les réseaux de chaleur. On sait que les coûts vont augmenter, notamment les prestataires, l'achat de bois, etc. Les prix augmentent. Donc pour équilibrer, on doit augmenter le coût de la chaleur.

Je ne vais pas ouvrir le débat aujourd'hui, mais en quelques mots, les réseaux de chaleur étaient basés sur le prix du gaz, qui devait continuer à augmenter, à l'époque il était plus élevé, et aujourd'hui le gaz diminue. Je ne vais pas revenir sur la politique du gaz.

De plus aujourd'hui, les nouvelles constructions sont BBC donc avec de très faibles consommations, il faudrait des densifications énormes pour pouvoir rentabiliser des réseaux de chaleur.

Aujourd'hui, les réseaux de chaleur ne sont valables que s'ils sont développés sur des chaudières existantes ou un investissement déjà réalisé.

Un travail est fait à Sathonay-Camp et Fontaines-sur-Saône où il y a un grand parc, mais pour étendre le réseau, il faut que les coûts soient attractifs. Nous-mêmes, sur notre commune, nous avons essayé avec des copropriétés, mais quand on va les voir, même quand ils ont un renouvellement de matériel, et que le coût est 15 % supérieur au gaz, cela ne les intéresse pas.

M. RABEHI (Décines).- Sur le plan budgétaire, cela reste tel quel pour l'instant ?

M. ABADIE.- Oui.

M. PETITDIDIER (St-Genis-les-Ollières).- J'ai une double question par rapport à l'autoconsommation en photovoltaïque : quel est l'intérêt et est-ce autorisé ?

M. ABADIE.- Oui, vous avez le droit d'utiliser votre propre installation. Pas de souci.

Je n'en vois pas l'intérêt, parce qu'aujourd'hui le prix de rachat est plus intéressant que l'utilisation, quand on voit le différentiel. Après, je n'ai pas tous les critères économiques.

M. PETITDIDIER (St-Genis-les-Ollières).- Je ne vois pas l'intérêt d'utiliser l'électricité.

M. ABADIE.- Je vais plutôt dans votre sens, mais peut-être, j'ai entendu Madame DEPAOLI et Pierre-Alain MILLET. C'est peut-être faisable.

M. PETITDIDIER (St-Genis-les-Ollières).- A un moment donné, on n'avait pas le droit d'utiliser sa propre électricité. J'en suis certain, on avait l'obligation de revendre l'électricité.

M. ABADIE.- Aujourd'hui, on peut le faire.

M. PETITDIDIER (St-Genis-les-Ollières).- J'ai un temps de retard.

M. ABADIE.- On vous donnera la confirmation.

M. PETITDIDIER (St-Genis-les-Ollières).- Volontiers.

M. ABADIE.- Pas d'autre question ?

Nous en avons terminé pour le débat d'orientation budgétaire. Nous en avons pris acte.

Délibérations d'intérêt commun :

C-2016-02-10/03

<p style="text-align: center;">CONTRIBUTIONS Á METTRE EN RECOUVREMENT EN 2016 POUR LES CHARGES DUES PAR LES COMMUNES AU SIGERLy</p>
--

Confer page 25.

M. ABADIE.- Je vous propose de passer au dossier des contributions. Je vais laisser Dominique présenter et je ferai un aparté pour expliquer comment cela a fonctionné, notamment sur l'éclairage public.



Mme AMADIEU.- Il s'agit d'une délibération pour vote pour remettre en recouvrement les contributions qui sont dues par les communes au SIGERLy.

(Présentation de la délibération).

M. ABADIE.- C'est la délibération que l'on prend annuellement. Vous avez tous reçu les tableaux. Vous avez vu qu'une colonne a disparu, c'est la dette SIGERLy. La dette SYDER devrait disparaître normalement l'année prochaine, puisque ce sera la dernière année des 15 ans pour nos communes.

Concernant ces contributions, nous les avons examinées voici plus de 15 jours en Bureau, On a vérifié nos chiffres, il y avait quelques erreurs de calcul. Nous vous prions de nous en excuser parce que le Syndicat avait très vite mis en ligne les contributions, et certains ont vu les chiffres changer, notamment à cause d'une erreur pour un montant de 80 000 euros qui correspondait à une facture de rattrapage d'EDF concernant les factures de 2013.

J'explique la raison : à l'époque, EDF, fournisseur, avait demandé une augmentation de l'électricité de 5 %. L'État avait refusé cette augmentation et fixé le prix à 2 %. Donc c'est ce qui avait été appliqué.

Entre-temps, les fournisseurs d'énergie autres qu'EDF ont déposé un recours au Conseil d'État et obtenu gain de cause. De ce fait, un rattrapage a été fait pour l'ensemble des fournisseurs de ces fameux 3 % sur les factures 2013, que nous avons eu cette année. Mais on ne savait pas comment l'appliquer.

Vous verrez, c'est exceptionnel, c'est pourquoi on veut revoir la formule. Là, nous étions dans un cas particulier.

Et là, on vous a mis le montant du rattrapage d'achat d'énergie, parce qu'on ne savait pas où le mettre. Mais comme ce n'est pas logique de le mettre dans cette colonne, on va travailler avec la commission sur l'éclairage public pour moduler la formule pour que, lors de rattrapages de factures antérieures et autres, on puisse le mettre dans les bonnes colonnes. Voilà l'explication.

Je m'en excuse auprès de quatre ou cinq communes qui avaient été surprises des montants très bas, c'étaient des erreurs, et il y avait en plus cette facture-là.

Des questions ?

M. MILLET (Vénissieux).- Une petite précision technique, car je ne suis pas sûr d'avoir bien compris : jusqu'à maintenant, on fiscalise. Donc si les communes ne disent rien, elles sont fiscalisées ?

M. ABADIE.- C'est cela.

M. MILLET (Vénissieux).- Cela n'a pas changé ?

M. ABADIE.- Non, cela n'a pas changé. Quand la commune ne délibère pas, ça veut dire qu'elle est favorable à la fiscalisation. Le principe : on vote la fiscalisation, et vous avez 40 jours pour décider, vous pouvez tout ou partie le prendre sur votre budget, ne pas le prendre, etc.

Je reviens sur l'éclairage public pour répondre à la question sur le renouvellement en leds, etc. Je rappelle qu'on a mis en place un PPI (programme pluriannuel d'investissement) de six ans, en début de mandat, sur l'éclairage public dans nos communes, pour les communes qui avaient transféré l'éclairage, avec trois volets : un volet sécurité, là où il fallait remplacer systématiquement les lampes qui n'étaient plus conformes ; un volet maîtrise de l'énergie, le remplacement par des leds ; un volet embellissement.

Et des communes avaient fait un PPI sur six ans : elles payaient annuellement un montant, et sur six ans on leur faisait des travaux.

La même chose pourrait se faire à nouveau durant car nous risquons d'avoir de nouvelles communes adhérentes. Ce sera l'occasion de revoir toutes ces modalités de fonctionnement.



Pas d'autre question ?

Je vous propose de voter ces contributions. Cela fait partie des délibérations d'intérêt général, même s'il n'y a pas d'impact pour la Métropole.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Avis favorable à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. ABADIE.- Nous avons plusieurs commissions à mettre en place : la CAO (Commission d'appel d'offres), la CCSPL, la CCP, la Commission éclairage public, la Commission spécifique dont Marc vous dira quelques mots, et la Commission générale, puisque vous aviez souhaité, d'ailleurs c'était l'un de mes souhaits aussi, qu'une Commission générale puisse être ouverte, de façon à aborder certaines questions d'ordre général qui seront vues en comité.

La CCP, on doit désigner 4 membres. Ce serait bien d'en avoir au moins deux de la Métropole et deux des communes. Et je rappelle que sont déjà élus dans cette CCP : Hélène GEOFFROY, élue au titre de la Métropole. Jean-Philippe CHONÉ, élu au titre de la Communauté de communes du Pays de l'Ozon. Jacques PARIOST, élu au titre de la Communauté de communes Beaujolais Pierres-Dorées. Reste la Communauté de communes de la Vallée du Garon, qui doit désigner son titulaire ultérieurement.

C-2016-02-10/04

INSTALLATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Confer page 27.

M. ABADIE.- Pour la Commission d'appel d'offres : 5 titulaires et 5 suppléants.

J'ai les 5 titulaires : Marc RODRIGUEZ, Pascal FORMISYN, François SINTES, Paul DIDIER, François AUBERTIN.

J'ai cinq suppléants : Sarah PEILLON, Gilbert-Luc DEVINAZ, Gilles MORETTON, Christian AMBARD, Dominique AMADIEU.

Compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'autre liste, je demande le vote à main levée.

Qui est contre ? Personne ? Qui s'abstient ? Personne. Adopté à l'unanimité. La commission est mise en place.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

C-2016-02-10/05

INSTALLATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Confer page 29.

M. ABADIE.- Moi-même en tant que président, Gilbert-Luc DEVINAZ, Jean-Philippe CHONÉ, Christian LABIE, Denis VERKIN, Mohamed RABEHI, Sébastien CROZE, Pierre-Alain MILLET.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. La commission est mise en place.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.



INSTALLATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)

Confer page 31.

M. RODRIGUEZ.- Le but de cette commission est d'harmoniser les politiques énergétiques entre ce que fait le syndicat, donc le SIGERLy, et les communautés de communes qui sont intégrées et la Métropole, puisque la Métropole a accepté d'y participer alors qu'au départ elle n'était pas obligée, mais cela aurait été bien dommage puisque c'est une grosse partie du syndicat.

Candidats : Pierre-Alain MILLET, Bruno CHARLES, Christian LABIE, Marc RODRIGUEZ, Hélène GEOFFROY, Jean-Philippe CHONÉ, Jacques PARIOST.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. La commission est mise en place.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

CRÉATION DE COMMISSIONS DE TRAVAIL THÉMATIQUES – 2016-2020

Confer page 34.

Installation de la Commission Éclairage Public (EP)

M. ABADIE.- Marc RODRIGUEZ, Jean-Philippe CHONÉ, François PASTRÉ, Denis VERKIN, Gérard FRAPPIER, Jacques DEBORD, Daniel RAVILLARD, Christophe QUINIOU, Claude GOURRIER, Michel NAVISÉ.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. La commission est mise en place.

Installation de la Commission générale

M. ABADIE.- Et la commission générale : Pierre ABADIE, Hélène GEOFFROY, Marc RODRIGUEZ, Gilbert-Luc DEVINAZ, Jean-Philippe CHONÉ, Sarah PEILLON, Christian AMBARD, Bruno CHARLES Dominique AMADIEU, Gilles DESFORGES, Christian LABIE, Michel NAVISÉ, Denis VERKIN, Philippe de la CRUZ, Gérard FRAPPIER, Daniel RAVILLARD, Pierre DIAMANTIDIS, Pierre-Alain MILLET, Marc GRIVEL, Gilbert PUIPIER.

La commission se réunira avant chaque comité, a minima cinq ou six fois dans l'année. Mais il y aura peut-être des réunions spécifiques de travail.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. La commission est mise en place.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DANS LES ASSOCIATIONS

M. ABADIE.- Pour des questions d'ordre juridique, nous allons retirer ce point de l'ordre du jour.

Nous allons consulter les associations pour savoir si elles ont un collègue qui correspond à nos nouveaux statuts, de façon à pouvoir après voter.

Ce sont des petites choses que l'on découvre au fur et à mesure de l'évolution de notre syndicat.

Ce point est donc reporté.

Nous avons terminé.

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

M. ABADIE.- Pour le prochain comité, nous vous proposons d'aller dans le secteur du sud.

Nous souhaiterions savoir quelle commune souhaiterait nous recevoir entre Brignais, Feyzin, Grigny, Millery, La Mulatière, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval, Vernaison ou Vourles. Si une commune souhaite nous recevoir le mercredi 30 mars, nous lançons le message, vous regardez et vous nous le direz.

Et pour le 16 juin, ce sera certainement à La Tour de Salvagny ou éventuellement une commune du secteur nord.

Merci à vous toutes et à vous tous.

(La séance est levée à 20 h 35).



DÉLIBÉRATIONS

C-2016-02-10/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2016-01-20/03 DU 20 JANVIER 2016

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 20 janvier 2016, le Président rend compte au Comité des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 20 janvier 2016 :

☞ **MAPA** : signature, le 29 janvier 2016, d'un marché subséquent n° 15.07/19 (passé en application de l'accord-cadre n° 15.07) pour « *une mission de maîtrise d'œuvre partielle associée à la réalisation de travaux Chemin de Moly à Saint Genis Laval* », avec la société ERCD.

Montant prévisionnel : 16 930,00 € HT.

☞ **MAPA** : signature, le 29 janvier 2016, d'un contrat pour « *le renouvellement de la flotte de téléphonie fixe et mobile et sa maintenance* », avec la société SFR pour 24 mois.

Montant prévisionnel : 27 006 € HT.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur :

Le Comité syndical

- PREND ACTE de ces décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs accordée au président par délibération n°C_2016-01 -20/03 du 20 janvier 2016.

Date de réception en Préfecture : 15/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

L'objectif du débat d'orientation budgétaire (DOB) est de débattre sur les orientations générales qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prévue par la loi, ce dernier n'est pas suivi d'un vote.

C'est l'occasion, pour les délégués, d'examiner l'évolution du budget syndical en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique du syndicat et de sa stratégie financière.

Bien évidemment, le budget 2016 s'inscrira dans le cadre des orientations définies par nos statuts, tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement et privilégiant un autofinancement le plus conséquent possible et un effort d'investissement soutenu pour essayer de donner satisfaction à l'ensemble des communes adhérentes.

Lecture du rapport du 10 février 2016 par lequel Madame la vice-présidente Dominique AMADIEU expose les orientations générales du budget principal et des trois budgets annexes pour l'exercice 2016.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur :

Le Comité syndical

- **PREND ACTE** du débat d'orientation budgétaire 2016.

Date de réception en Préfecture : 15/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016



**CONTRIBUTIONS À METTRE EN RECOUVREMENT EN 2016
POUR LES CHARGES DUES PAR LES COMMUNES AU SIGERLY**

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente aux finances

- Vu** l'article L.5212-20 et L.5212-19 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'article 1609 quater du Code général des impôts ;
- Vu** l'article 10 et l'article 11 des statuts du syndicat en date du 15 décembre 2015 ;
- Vu** l'annexe à la présente délibération détaillant les contributions par communes.

Madame la vice-présidente rappelle que le Comité doit se prononcer sur l'ensemble des contributions dues par les communes du SIGERLY telles qu'elles sont recensées dans l'annexe jointe.

L'article L.5212-20 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que la contribution peut être remplacée, en tout ou partie, par le produit des impôts recouvrés directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables. La mise en recouvrement de ces impôts ne peut toutefois être poursuivie que si le conseil municipal, obligatoirement consulté, dans un délai de quarante jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

Ainsi, le Comité doit se prononcer sur les contributions définitives 2016. La répartition des charges incombant à chacun de ses membres correspond donc à :

RÉPARTITION	DÉTAILS	MONTANTS
A. Remboursement des annuités d'emprunts dues entre le SYDER/SIGERLY		
	Part SYDER	495 560,62 €
B. Compétence Éclairage Public		
1. Fonctionnement		4 152 138,19 €
2. Investissement		3 955 822,03 €
Total (1+2)		8 107 960,22 €
C. Compétence Dissimulation coordonnée des réseaux		
		9 704 043,63 €
TOTAL DES CONTRIBUTIONS À RECOUVRER POUR 2016		18 307 564,47 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur :

Le Comité syndical

à l'unanimité des membres présents ou représentés

Affaires d'intérêt commun								
Adhérents	Nombre de délégués	Pouvoirs	Nombre de voix par délégué	Total des voix	Résultat du vote			
					Nombre de voix exprimées	Pour	Contre	Abstention
Métropole de Lyon	21	2	4	92	92	92	0	0
Communes dans le périmètre de la Métropole de Lyon	39	1	1	40	40	40	0	0
Communes situées en dehors du périmètre de la Métropole de Lyon <i>(Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Saint Symphorien d'Ozon, Ternay et Vourles)</i>	5	0	2	10	10	10	0	0
Total	65	3	3	142	142	142	0	0

➤ DÉCIDE de :

- Remplacer la contribution des communes de 18 307 564,47 € par le produit des impôts recouverts directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables ;
- Informer toutes les communes membres de la présente délibération afin qu'elles puissent se prononcer dans le délai de 40 jours ;
- Demander aux services du Trésor public une avance mensuelle de trésorerie entre les mois de mars et juin 2016 correspondant, pour chaque mois, au douzième des charges fiscalisées perçues en 2015, dans l'attente de la décision de chaque commune adhérente pour les charges 2016 ;
- D'inscrire au budget primitif 2016 le montant de ces contributions en recettes au compte 74748 « participations des communes ».

Date de réception en Préfecture : 15/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016



INSTALLATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Vu les articles 22, 23, 24, 69, 70,74, 167 et 168 du Code des marchés publics ;
Vu la liste comportant les différentes candidatures d'élus délégués du SIGERLy ;
Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L.2121-21 et suivant du Code général des collectivités territoriales de l'assemblée.

À la suite de l'installation de l'assemblée délibérante du SIGERLy le 20 janvier 2016, il convient de constituer la commission d'appel d'offres (CAO).

Il est proposé que cette commission soit une commission permanente désignée pour la durée du mandat, et qu'elle soit également compétente pour siéger au sein des jurys et en tant que jury elle-même, tels que prévus aux articles 24, 69, 70, 74, 167 et 168 du Code des marchés publics.

Outre le Président du SIGERLy, cette commission sera composée de cinq membres de l'assemblée délibérante désignés par le Comité à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il sera procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants aura lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel et devra avoir lieu à bulletin secret.

Il convient également de rappeler qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu titulaire sera assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.


La liste est la suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Marc RODRIGUEZ • Monsieur Pascal FORMISYN • Monsieur François SINTES • Monsieur Paul DIDIER • François AUBERTIN 	<ul style="list-style-type: none"> • Madame Sarah PEILLON • Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ • Monsieur Christian AMBARD • Monsieur Bernard MORETTON • Madame Dominique AMADIEU

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur :

Le Comité syndical

à l'unanimité des membres présents ou représentés

Affaires d'intérêt commun								
Adhérents	Nombre de délégués	Pouvoirs	Nombre de voix par délégué	Total des voix	Résultat du vote			
					Nombre de voix exprimées	Pour	Contre	Abstention
Métropole de Lyon	20	2	4	88	88	88	0	0
Communes dans le périmètre de la Métropole de Lyon	39	1	1	40	40	40	0	0
Communes situées en dehors du périmètre de la Métropole de Lyon (Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Saint Symphorien d'Ozon, Ternay et Vourles)	5	0	2	10	10	10	0	0
Total	64	3		138	138	138	0	0

- SE PRONONCE favorablement pour que la commission d'appel d'offres soit une commission permanente, désignée au titre de l'article 22 du Code des marchés publics et qu'elle siège également aux jurys et en tant que jury elle-même, tels que prévus aux articles 24, 69, 70, 74, 167 et 168 du Code des marchés publics.
- DÉSIGNE Monsieur le Président du SIGERLy Président de la commission d'appel d'offres.
- VOTE la liste des membres de la CAO.
- DÉCLARE la CAO installée.

Date de réception en Préfecture : 16/02/2016

Date d'affichage : 16/02/2016



INSTALLATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

- Vu** l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT);
Vu la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 ;
Vu la délibération n°C-2014-05-14/04 du 14 mai 2014 relative à la composition de la CCSPL du SIGERLy ;
Vu la liste comportant les différentes candidatures d'élus délégués du SIGERLy ;
Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L.2121-21 et suivant du Code général des collectivités territoriales de l'assemblée ;

L'article L.1413-1 du CGCT applicable aux syndicats mixtes ouverts rend obligatoire, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par voie de convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Ces dispositions, appliquées au SIGERLy, font que sa CCSPL a été amenée à traiter des services publics suivants :

- La concession de la distribution de l'électricité,
- La concession de la distribution du gaz,

Présidée par le président de l'assemblée délibérante ou son représentant, elle comprend des membres de l'assemblée, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

La CCSPL du SIGERLy se compose selon les dispositions fixées par la délibération du 14 mai 2014, à savoir de :

- 12 membres issus d'élus délégués du SIGERLy,
- 12 membres pour les représentants issus du milieu associatif répartis en trois collèges respectivement nommés collèges « consommateurs », « social » et « professionnels ».

Dans le cadre de l'installation de l'assemblée délibérante, il est proposé de réélire les délégués du SIGERLy.

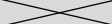
La liste est la suivante :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| 1. Monsieur Pierre ABADIE | 7. Monsieur Pierre-Alain MILLET |
| 2. Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ | 8. <i>Vacant</i> |
| 3. Monsieur Jean-Philippe CHONÉ | 9. <i>Vacant</i> |
| 4. Monsieur Christian LABIE | 10. <i>Vacant</i> |
| 5. Monsieur Denis VERKIN | 11. <i>Vacant</i> |
| 6. Monsieur Mohamed RABEHI | 12. <i>Vacant</i> |

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur :

Le Comité syndical

à l'unanimité des membres présents ou représentés

Affaires d'intérêt commun								
Adhérents	Nombre de délégués	Pouvoirs	Nombre de voix par délégué	Total des voix	Résultat du vote			
					Nombre de voix exprimées	Pour	Contre	Abstention
Métropole de Lyon	20	2	4	88	88	88	0	0
Communes dans le périmètre de la Métropole de Lyon	38	1	1	39	39	39	0	0
Communes situées en dehors du périmètre de la Métropole de Lyon (Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Saint Symphorien d'Ozon, Ternay et Vourles)	5	0	2	10	10	10	0	0
Total	63	3		137	137	137	0	0

- PROCÈDE à l'élection des membres délégués du SIGERLy siégeant à la CCSPL.
- DÉSIGNE comme représentants élus du SIGERLy les personnes suivantes :
 1. Monsieur Pierre ABADIE
 2. Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
 3. Monsieur Jean-Philippe CHONÉ
 4. Monsieur Christian LABIE
 5. Monsieur Denis VERKIN
 6. Monsieur Mohamed RABEHI
 7. Monsieur Sébastien CROZE
 8. Monsieur Pierre-Alain MILLET
 9. *Vacant*
 10. *Vacant*
 11. *Vacant*
 12. *Vacant*
- Quatre sièges vacants pourront être pourvus ultérieurement.

Date de réception en Préfecture : 16/02/2016

Date d'affichage : 16/02/2016



INSTALLATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Vu l'article L.2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant la création par les syndicats intercommunaux ou mixtes d'énergies d'une Commission consultative paritaire ;

Vu la délibération du 9 décembre 2015 relative à la composition de la Commission consultative paritaire du SIGERLy ;

Vu la délibération n°2016-0945 du 1^{er} février 2016 de la Métropole de Lyon,

Vu la décision 2016-001 du 4 janvier 2016 de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées,

Vu la délibération n° 2016-003-5.3.2 du 25 janvier 2016 de la Communauté de communes du Pays de l'Ozon,

Vu la ou les listes comportant les différentes candidatures d'élus délégués du SIGERLy,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L.2121-21 et suivant du Code général des collectivités territoriales de l'assemblée.

Le SIGERLy a la nécessité d'instaurer une Commission consultative paritaire (CCP) visant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie et ceci conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

La création de cette commission est destinée à permettre aux collectivités représentées, une mise en cohérence de leurs politiques en matière d'énergie à l'échelle du territoire du syndicat.

Par délibération du 9 décembre 2015, le comité syndical a décidé que cette commission serait composée de 8 délégués :

- 4 membres délégués du SIGERLy,
- 4 membres issus de la Métropole de Lyon et des EPCI actuellement sur son territoire.

À ce jour, ont été désignés :

- Monsieur PARIOST, pour, la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées.
- Monsieur CHONÉ, pour la Communauté de communes du Pays de l'Ozon,
- Madame GEOFFROY pour la Métropole de Lyon

Concernant la Communauté de communes de la Vallée du Garon son président siègera dans la commission jusqu'à qu'il ait désigné et notifié son représentant au syndicat.

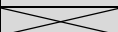
Monsieur le Président propose la liste suivante pour la nomination des délégués du SIGERLy :

1. Monsieur Pierre-Alain MILLET
2. Monsieur Bruno CHARLES
3. Monsieur Marc RODRIGUEZ
4. Monsieur Christian LABIE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur :

Le Comité syndical

à l'unanimité des membres présents ou représentés

Affaires d'intérêt commun								
Adhérents	Nombre de délégués	Pouvoirs	Nombre de voix par délégué	Total des voix	Résultat du vote			
					Nombre de voix exprimées	Pour	Contre	Abstention
Métropole de Lyon	19	2	4	84	84	84	0	0
Communes dans le périmètre de la Métropole de Lyon	38	1	1	39	39	39	0	0
Communes situées en dehors du périmètre de la Métropole de Lyon (Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Saint Symphorien d'Ozon, Ternay et Vourles)	5	0	2	10	10	10	0	0
Total	62	3		133	133	133	0	0

- ACTE les représentants des EPCI et de la Métropole de Lyon susmentionnés ;
- PROCÈDE à l'élection des membres délégués du SIGERLy qui siégeront à la CCP ;
- DÉSIGNE comme représentants élus du SIGERLy :
 - Monsieur Pierre-Alain MILLET
 - Monsieur Bruno CHARLES
 - Monsieur Marc RODRIGUEZ
 - Monsieur Christian LABIE

Date de réception en Préfecture : 15/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016



CRÉATION DE COMMISSIONS DE TRAVAIL THÉMATIQUES – 2016-2020

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Vu l'article 37 du règlement intérieur du SIGERLy,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée (*le cas échéant si une seule liste est déposée*).

Dans le cadre de l'installation de la nouvelle assemblée du syndicat le 20 janvier 2016, il a été convenu que le comité syndical instaurerait des commissions de travail thématiques.

L'article 37 du règlement intérieur en vigueur prévoit que l'assemblée peut former au cours de chaque séance, des commissions de travail thématiques. Elle fixe le nombre de délégués siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront.

Lors de la première réunion, les membres de la commission procèdent à la désignation de son ou sa présidente, de préférence vice-président du syndicat.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions. Elles élaborent un rapport sur les affaires étudiées.

Ainsi, dans un premier temps, il est proposé de créer des commissions de travail thématiques dans les domaines suivants :

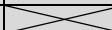
- Commission « générale » appelée à traiter des divers sujets ayant trait aux affaires du syndicat,
- Commission « Éclairage public » dédiée aux communes ayant transféré leur compétence « Éclairage public ».

Ces dernières seront composées de maximum de 15 à 20 membres élus parmi les délégués titulaires.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur :

Le Comité syndical

à l'unanimité des membres présents ou représentés

Affaires d'intérêt commun								
Adhérents	Nombre de délégués	Pouvoirs	Nombre de voix par délégué	Total des voix	Résultat du vote			
					Nombre de voix exprimées	Pour	Contre	Abstention
Métropole de Lyon	19	2	4	84	84	84	0	0
Communes dans le périmètre de la Métropole de Lyon	38	1	1	39	39	39	0	0
Communes situées en dehors du périmètre de la Métropole de Lyon (Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Saint Symphorien d'Ozon, Ternay et Vourles)	5	0	2	10	10	10	0	0
Total	62	3		133	133	133	0	0

- ACTE la création d'une commission « générale » composée de maximum 20 délégués titulaires ;
- ACTE la création d'une commission « Éclairage public » composée de 15 délégués titulaire ;
- INSTALLE, compte tenu des diverses candidatures reçues par le syndicat, les délégués suivants :
 - *Commission « affaires générales » :*

1. Monsieur Pierre ABADIE	11. Monsieur Christian LABIE
2. Madame Hélène GEOFFROY	12. Monsieur Michel NAVISÉ
3. Monsieur Marc RODRIGUEZ	13. Monsieur Denis VERKIN
4. Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ	14. Monsieur Philippe de la CRUZ
5. Monsieur Jean-Philippe CHONÉ	15. Monsieur Gérard FRAPPIER
6. Madame Sarah PEILLON	16. Monsieur Daniel RAVILLARD
7. Monsieur Christian AMBARD	17. Monsieur Pierre DIAMANTIDIS
8. Monsieur Bruno CHARLES	18. Monsieur Pierre-Alain MILLET
9. Madame Dominique AMADIEU	19. Monsieur Marc GRIVEL
10. Monsieur Gilles DESFORGES	20. Monsieur Gilbert PUPIER
 - *Commission « Éclairage public » :*

1. Monsieur Marc RODRIGUEZ	9. Monsieur Christophe QUINIOU
2. Monsieur Jean-Philippe CHONÉ	10. Monsieur Claude GOURRIER
3. Monsieur François PASTRÉ	11. Monsieur Michel NAVISÉ
4. Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ	12. Vacant
5. Monsieur Denis VERKIN	13. Vacant
6. Monsieur Gérard FRAPPIER	14. Vacant
7. Monsieur Jacques DEBORD	15. Vacant
8. Monsieur Daniel RAVILLARD	16. Vacant
- Cinq sièges vacants pourront être pourvus ultérieurement.

Date de réception en Préfecture : 15/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016